

REGLEMENT DE L'EVENEMENT

Article 1 : L'organisation

L'évènement est organisé par l'association Comité Départemental Handisport de Haute-Saône.

Article 2 : Les épreuves

La « Montée avec Elle » (Montée de la Planche des Belles Filles) comprend 6 épreuves organisées le samedi 11 octobre 2025 :

- Contre-la-montre cyclistes (valides et personnes en situation de handicap : solo et tandem) : épreuve individuelle – 8,9 kms sur route, 638m D+. Départ Plancher-les-Mines et arrivée au sommet de la Planche des Belles Filles.
- Montée cycliste non chronométrée : l'épreuve est ouverte aux vélos avec assistance électrique (VAE).
- Contre-la-Montre handbikeurs : épreuve individuelle – 7,3 kms sur route, 503m D+. Même parcours que les cyclistes mais avec un temps d'arrivée au pied du mur (possibilité d'atteindre le sommet pour les plus aguerris).
- Course nature nocturne (valides et personnes en situation de handicap : debout et déficient visuel) : épreuve individuelle – 10 kms en course nature – 649m D+. Départ Plancher-les-Mines et arrivée au sommet de la Planche des Belles Filles.
- Challenge CLM cyclistes et course nature nocturne : épreuve individuelle.
- Marche nocturne (valides et personnes en situation de handicap) : épreuve non chronométrée – 10 kms, 649m D+. Départ Plancher-les-Mines et arrivée au sommet de la Planche des Belles Filles.

Les départs et les podiums se feront selon les horaires suivants :

Epreuves	Départ	Podiums
Contre-la-Montre	1 ^{er} départ à 13h30	16h30
Contre-la-Montre VAE	1 ^{er} départ à 14h30 (suite CLM)	Pas de podiums
Course nature nocturne	19h	21h
Challenge	1 ^{er} départ à 13h30 et 19h	21h
Randonnée nocturne	19h05	Pas de podiums

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Article 3 : Participation, catégories et classifications

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités.

Selon les catégories d'âges de la FFC,

Le Contre-la-Montre à partir de 15 ans.

Selon les catégories d'âges de la FFA,

La Course nature nocturne (et le challenge) à partir de 18 ans.

La Randonnée nocturne est ouverte à tous.

Selon les classifications de la FFH,

Le Contre-la-Montre est ouvert aux cyclistes solos, handbikes et tandems.

La Course nature nocturne est ouverte aux athlètes debout et déficients visuels. Elle est en revanche interdite aux fauteuils, en raison du dénivelé trop important.

La Randonnée nocturne est ouverte à tous. Les fauteuils doivent être accompagnés.

Article 4 : Inscription

La « Montée avec Elle » comprend quatre épreuves ouvertes à toute personne, selon les catégories et les classifications citées dans l'article précédent, en possession d'un certificat médical ou d'une licence sportive.

La Montée cycliste et la Randonnée nocturne sont ouvertes à toute personne, adulte ou enfant accompagné, sans obligation de certificat médical. Cette distance n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

Les dossards seront retirés samedi 11 octobre de 11h à 18h : place de la Mairie pour les CLM et Challenge, et à la salle hors sac de la Planche des Belles Filles pour la course nature et la randonnée.

Tarifs des inscriptions :

Inscriptions Internet jusqu'au jeudi 9 octobre à 23h59 sur

<https://www.even-outdoor.com/courses/>

- Contre-la-Montre : 15 €
- Course Nature Nocturne : 15 €
- Challenge : 25 €
- Randonnée nocturne et Montée cycliste non chronométrée : 5 €
- Location d'un VAE (partenaire vélociste) : 30 €
- Personnes en situation de handicap et moins de 12 ans pour les marcheurs : Gratuit

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter les organisateurs afin de bénéficier de la gratuité pour leurs inscriptions.

Vous avez la possibilité de vous inscrire :

- Par internet sur le site pour tous : <https://www.even-outdoor.com/courses/> avant le jeudi 9 octobre à 23h59
- Par mail pour la gratuité des personnes en situation de handicap à : cd70@handisport.org.

Inscriptions possibles **sur place** : au maximum à 13h pour les CLM et Challenge, et 17h30 pour la course nature et la randonnée, aux tarifs suivants :

- Contre-la-Montre : 20 €
- Course Nature Nocturne : 20 €
- Challenge : 30 €
- Randonnée nocturne et Montée cycliste non chronométrée : 10 €
- Location d'un VAE (partenaire vélociste) : 30 €

Les frais d'inscription comprennent :

- Le dossard (ou la plaque vélo) et le chronométrage
- L'assistance médicale
- Les ravitaillements
- Un lot souvenir

Toute demande d'annulation et de remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'avant le jeudi 9 octobre. Au-delà de cette date, elle ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un justificatif du médecin, étant donné que les frais d'organisation auront déjà été engagés.

Aucun échange de dossard n'est possible.

Article 5 : Certificat médical et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence FFH Compétition cyclisme ou athlétisme, délivrée par la FFH, en cours de validité à la date de la manifestation** ;
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, du cyclisme en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition** ;
- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, du cyclisme en compétition, de **l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **Particularité de la Course Nature** : possibilité de faire le parcours de prévention santé (PPS). L'attestation ainsi que le numéro seront à présenter.
- **Particularité du Challenge** : Licence FF Triathlon ou certificat médical mentionnant le cyclisme **et** la course à pied, ou l'athlétisme, en compétition. Possibilité également de fournir un formulaire info santé.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Attention, les certificats médicaux ne sont valables qu'1 seule année.

Ci-joint l'article concernant cette loi :

Article L231-2-1 Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 219 L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article L. 231-2 dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline.

Article 6 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards ou de la plaque vélo s'effectueront le samedi 11 octobre :

- Place de la Mairie pour les CLM et le Challenge de 11h à 13h30
- A la salle hors sac de la Planche des Belles Filles pour la course nature et la randonnée de 16h à 18h

Attention : Le dossard ou la plaque vélo tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations.

La plaque vélo doit être fixé sur le guidon et rester visible tout au long de la course.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

Article 7 : Equipement impératif

Contre-la-Montre et montée cycliste non chronométrée : casque obligatoire et **drapeau pour les handbikes**.

Course nature nocturne et randonnée nocturne : système d'éclairage obligatoire de type lampe frontale.

Article 8 : Ralliement du départ

Les départs se feront à la Place de la Mairie de Plancher-les-Mines.

Pour le contre-la-montre, les cyclistes et les handbikers ont la possibilité de rejoindre le départ avec leur vélo depuis le parking de la Planche des Belles Filles. Les participants sont sous leur propre responsabilité dans la descente, devront respecter le code de la route car elles seront ouvertes à la circulation, et descendre à une vitesse décente (maximum 50 km/h) afin d'éviter tout risque de chutes.

Pour la course nature nocturne et la randonnée nocturne, des navettes seront présentes au parking de la Planche des Belles Filles pour emmener les coureurs au départ. Les départs des navettes sont prévus à 17h (obligatoire pour les coureurs qui seront prioritaires sur cette navette) ainsi qu'à 18h (pour les randonneurs et les participants au challenge récompensés lors du contre-la-montre).

Quatre à cinq cars ainsi qu'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite assureront le ralliement du départ pour les coureurs et les randonneurs.

Les chiens sont interdits dans le bus et devront être tenus en laisse sur la randonnée et sur le site de l'organisation. Cependant un bus sera spécialement affrété, lors de la dernière navette, afin de permettre le transport des chiens.

Article 9 : Balisage

Le balisage se fera à l'aide de rubalise en hauteur et de fléchages au sol.

A la sortie du chemin forestier (course nature et randonnée) et sur la dernière partie du parcours commune avec le CLM, la partie droite de la route sera réservé aux participants, matérialisée par des cônes et barrières. Il sera demandé de ne pas sortir de cette zone.

Pour les automobilistes rejoignant le parking, merci de ne pas rouler dans cette zone et de rouler au pas afin de permettre le croisement des voitures.

Article 10 : Sécurité et secours

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture réseau.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC via radio ou téléphone.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Le responsable sécurité, le directeur de course ou les signaleurs seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Article 11 : Circulation

Les participants devront respecter le code de la route. Les carrefours seront gardés par des signaleurs chargés de la circulation.

Article 12 : Ravitaillements

Contre-la-montre cyclistes et handbikeurs : Un ravitaillement à l'arrivée.

Course nature et randonnée : Un ravitaillement au km 5 ainsi qu'à l'arrivée.

Article 13 : Abandons

En cas d'abandon, un participant doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche. Il doit également rendre son dossard à l'organisateur.

Rapatriement par des voitures balais uniquement depuis les ravitaillements.

Article 14 : Réclamations

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Article 15 : Classements et récompenses

Souvenir à tous les participants au retrait du dossard

Contre-la-montre cyclistes :

Récompenses pour le classement scratch. Des primes de 100 à 30 euros seront distribuées pour les 3 premiers hommes et femmes, hors challenge.

Récompenses pour les personnes en situation de handicap. Des primes de 100 à 30 euros seront distribuées pour les 3 premiers solos et tandems (catégorie ouverte aux valides également). En fonction du nombre de participants, la table de pondération pourra être utilisée. En fonction du nombre de participants, l'organisation regroupera les catégories tandems/solos et/ou réduira le montant des primes en cas de podium non complet.

Récompenses pour les catégories : Premiers de chaque catégorie valide (sans cumul) de cadet à master 3 – hommes et femmes.

Contre-la-montre handbikeurs :

Récompenses pour le classement scratch. Des primes de 100 à 30 euros seront distribuées pour les 3 premiers. En fonction du nombre de participants, la table de pondération pourra être utilisée.

Course nature nocturne :

Récompenses pour le classement scratch. Des primes de 100 à 30 euros seront distribuées pour les 3 premiers hommes et femmes.

Récompenses pour les personnes en situation de handicap. Des primes de 100 à 30 euros seront distribuées pour les 3 premiers debout et déficient visuel. En fonction du nombre de participants, l'organisation regroupera les catégories debout/déficier visuel et/ou réduira le montant des primes en cas de podium non complet.

Récompenses pour les catégories : Premiers de chaque catégorie valide (sans cumul) de junior à master 10 (master 0/1, 2/3, 4/5, 6/7, 8/9 et 10) – hommes et femmes.

Challenge :

Récompenses pour le classement scratch. Des primes de 100 à 30 euros seront distribuées pour les 3 premiers hommes et femmes, non cumulable avec les primes CLM et course nature. Un classement pour les personnes en situation de handicap (debout et déficient visuel) pourra se faire en fonction des inscriptions.

Les prix seront remis en chèque au nom des primés. Pour les athlètes récompensés, les primes dues seront sous conditions suspensives en attente des résultats des contrôles et seront envoyées aux athlètes ultérieurement.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Dans le cas contraire, c'est le concurrent classé immédiatement après qui bénéficiera de la récompense.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

Article 16 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile contractée auprès de la FFH.

Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Article 17 : Jury d'épreuve

Tout litige sera réglé par les deux responsables de l'épreuve.

Article 18 : Obligation des participants

Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Veuillez ne pas jeter de déchets hors des zones de ravitaillement, et dégrader volontairement la faune et la flore.

Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation.

Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC Secours.

Article 19 : Droits d'image

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le voudraient pas, il suffit de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Article 20 : Droits informatiques et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 21 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 22 : Acceptation du règlement de l'épreuve

En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.

